



PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 043 120 20 B0004

date de dépôt : 01 août 2020
demandeur : ISOLFRANCE, représenté par
CHARRAYRE et AZERAD Frédéric et Thierry
pour : l'extension de l'usine : la création d'un
"local de charge" et d'une chaufferie
adresse terrain : Z.A. Les Bonnes Sud, à Lempdes-
sur-Allagnon (43410)

Commune de Lempdes-sur-
Allagnon

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Lempdes-sur-Allagnon

2020-109

Le maire de Lempdes-sur-Allagnon,

Vu la demande de permis de construire présentée le 01 août 2020 par ISOLFRANCE, représenté par Messieurs CHARRAYRE et AZERAD Frédéric et Thierry, 1 Rue Nicephore Niepce, Meaux (77100);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension de l'usine : la création d'un "local de charge" et d'une chaufferie ;
- sur un terrain situé Z.A. Les Bonnes Sud, à Lempdes-sur-Allagnon (43410) ;
- pour une surface de plancher créée de 440 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07/11/2018, et notamment les dispositions applicables à la zone UI ;

Vu la zone d'activité Les Bonnes Sud ;

Vu l'affichage en mairie du 01/08/2020 de l'avis de dépôt de la demande ou de la déclaration ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les travaux seront réalisés conformément aux plans et descriptifs joints à la demande.

A Lempdes sur Allagnon, Le 30 octobre 2020

Le Maire,

Guy LONJON

